

Titre <i>Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels</i>	Approbation Conseil d'administration	Date de première approbation 9 mai 2023
	Dates de révision <ul style="list-style-type: none"> Modifiée le 13 décembre 2024, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 	
Vice-présidence responsable Gouvernance et gestion des risques	Commentaires S. O.	

1. ÉTENDUE ET APPLICATION

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (« **Fondaction** ») est soucieux d'assurer la protection de la vie privée des gens et la confidentialité des renseignements personnels qu'il recueille, détient, utilise ou communique. La *Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels* (la « **Politique** ») vise notamment à décrire de façon générale les pratiques et mesures relatives à la façon dont sont recueillis, détenus, utilisés, communiqués ou autrement traités ou supprimés des renseignements personnels, comment Fondaction en préserve la confidentialité et comment une personne peut exercer ses droits et choix à l'égard de ses renseignements personnels.

La Politique s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et est complétée par la Note légale - Conditions d'utilisation du site Web de Fondaction, par la *Politique de gestion et sécurité de l'information* de Fondaction, par le prospectus et par diverses directives, procédures ou instructions. En outre, divers produits, services ou demandes peuvent faire l'objet de conditions spécifiques en la matière.

La Politique s'applique aux différentes activités de Fondaction. À ce titre, elle vise notamment toute personne qui est ou a déjà été : un utilisateur de son site Web, un actionnaire, un bénéficiaire, un responsable de groupe, un responsable de remises, un candidat à un emploi, un employé, un responsable Fondaction (RF), un responsable régional Fondaction (RFR), un administrateur ou un membre de comité. De plus, elle s'applique à l'égard des renseignements personnels recueillis dans le cadre de ses activités sur des contacts ou tiers, par exemple, dans le cadre de l'administration d'un compte, à l'égard du conjoint d'un actionnaire, de son représentant légal, de ses bénéficiaires désignés ou de personnes pouvant être concernées par une demande. La Politique s'applique également aux renseignements personnels que lui partage un régime de retraite, une filiale, une autre entité du même groupe ou une entité partenaire dont les produits, services ou activités sont liés ou complémentaires à ceux de Fondaction.

Dans certains cas, au moment de la collecte de renseignements personnels, par exemple, lorsqu'un formulaire est utilisé, Fondaction peut fournir de plus amples renseignements sur leur traitement ou prévoir des modalités particulières. Fondaction peut aussi, dans certaines

circonstances, obtenir un consentement particulier, verbal ou écrit, à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels, y compris lorsque la loi l'exige.

2. NOTION DE « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS »

L'expression « renseignements personnels » s'entend généralement des renseignements concernant une personne physique et permettant, directement ou indirectement, de l'identifier. Les renseignements anonymisés et qui ne peuvent être associés à un individu identifiable que ce soit directement ou indirectement ne constituent pas des renseignements personnels. En conformité avec la loi, aux fins de certains passages de la Politique, sont également exclus les renseignements qui concernent l'exercice d'une fonction au sein d'une entreprise, comme certaines coordonnées d'affaires.

3. IMPARTITION AU REGROUPEMENT

Depuis le ou vers le 1^{er} janvier 2025, Fondation a confié à 9525-9495 Québec inc., aussi connue comme étant « Le Regroupement entre Bâtirente et Fondation », personne morale régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1180227242 ainsi que ses successeurs ou ayants cause (aux présentes, le « **Regroupement** ») la réalisation de diverses activités pour et au nom de Fondation. Ces activités comprennent la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels pour et au nom de Fondation.

Conséquemment, certains passages de la Politique doivent être appréciés ou lus avec les adaptations nécessaires afin de tenir compte des activités réalisées dans le cadre de cette impartition.

4. CATÉGORIES DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS

Fondation limite la collecte aux renseignements personnels qui sont raisonnablement nécessaires pour atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été recueillis.

Fondation peut recueillir, détenir, utiliser ou communiquer divers renseignements en fonction de la nature de la relation d'une personne avec Fondation, par exemple, un actionnaire, un utilisateur du site Web ou un employé, notamment, sans s'y limiter :

- **Renseignements d'identification et d'authentification**, comme le nom, l'adresse postale, le numéro d'assurance sociale, la date de naissance, la mention du sexe, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, l'employeur, la profession, le numéro d'employé, l'état matrimonial, les signatures (manuscrites, électroniques ou numériques), les mots de passe et autres méthodes d'authentification et des identifiants gouvernementaux comme le numéro de permis de conduire.
- **Renseignements liés aux produits et services ou demandes**, comme le numéro d'actionnaire, le numéro d'adhésion, les actions souscrites, achetées, rachetées ou transférées, les soldes de compte, les personnes autorisées au compte, l'information liée aux transactions et opérations, les renseignements bancaires ou d'un autre compte externe, l'identité des bénéficiaires désignés, l'historique et l'enregistrement des communications.
- **Renseignements liés à la situation personnelle**, comme ceux requis aux fins de valider l'admissibilité à une demande de rachat ou d'achat ou de transfert suivant les modalités plus amplement décrites au prospectus, incluant, par exemple, un document attestant

d'une invalidité ou d'une maladie terminale, une preuve que tous les placements encaissables ont été liquidés, une preuve d'une dépense extraordinaire et imprévue nécessaire à la santé, des renseignements se rapportant à la fin d'une union, etc.

- **Renseignements recueillis à des fins de vérification**, notamment, en matière de blanchiment d'argent, de sanctions, de crimes financiers et de prévention de la fraude, comme ceux résultant des vérifications exigées aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ou dans le cadre de vérifications d'antécédents ou d'une vérification diligente.
- **Renseignements sur les activités sur le Web ou autre**, comme le type de navigateur, le fournisseur de services Internet, les pages de renvoi/de sortie, les pages consultées sur le site Web, les réponses aux sondages ou consultations menées en ligne ou les commentaires recueillis sur des plateformes numériques de Fondation.

5. CUEILLETTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fondation recueille des renseignements personnels de différentes façons, notamment directement de la personne concernée, auprès de tiers et via son site Web ou autrement, notamment, lorsque la loi le permet. Fondation peut également générer de nouveaux renseignements à l'aide de ceux déjà recueillis.

Fondation peut, sans s'y limiter, recueillir des renseignements personnels des sources générales suivantes :

a. Directement de la personne

Fondation peut recueillir des renseignements personnels directement de la personne concernée ou de son représentant légal, notamment dans le cadre des activités suivantes :

- Demande d'adhésion et de souscription pour devenir actionnaire de Fondation ou cotiser à un REER de conjoint;
- Réalisations d'opérations relatives à un compte, par exemple, souscription d'actions, rachat, achat ou transfert;
- Abonnement à une infolettre ou à toute autre liste de diffusion;
- Complétion d'un formulaire sur le site Web ou d'un sondage ou d'une consultation ou de commentaires formulés sur les plateformes numériques;
- Dans le cadre d'un emploi, fonction ou charge.

Une personne n'est pas tenue de fournir à Fondation ses renseignements personnels lorsqu'ils sont demandés, mais il se pourrait que Fondation ne soit alors pas en mesure de lui fournir certains produits et services ou de traiter une demande, incluant l'impossibilité d'émettre des actions à cette personne.

Les conversations téléphoniques auxquelles sont parties des représentants du service aux actionnaires ou des représentants du service aux entreprises sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées pour des fins, notamment, de conformité et de contrôle de la qualité. Un avis préalable quant au fait que l'appel peut être enregistré et quant aux fins de l'enregistrement est donné à la personne concernée. Une personne ne désirant pas que l'appel soit enregistré peut envisager d'autres avenues, comme l'utilisation des services en ligne.

b. Auprès de tiers

Dans certaines circonstances, Fondation peut recueillir des renseignements personnels auprès de tiers, comme un employeur, une institution financière, une agence de renseignements, une agence d'évaluation de crédit, un autre fonds de travailleurs, un responsable Fondation ou un responsable régional Fondation, un régime de retraite, un syndic de faillite, une filiale ou une autre entité du même groupe, une entité partenaire dont les produits, services ou activités sont liés ou complémentaires à ceux de Fondation, un fournisseur de service, un organisme public, un représentant légal, etc. Fondation peut aussi recueillir par l'entremise d'un actionnaire des renseignements sur une autre personne comme son ou ses bénéficiaire(s) désigné(s), mandataire, conjoint, etc.

Chaque tiers et actionnaire est responsable de s'assurer et garantit qu'il est autorisé à fournir de tels renseignements à Fondation et a obtenu le consentement libre et éclairé de la personne concernée pour la collecte, l'utilisation et la communication de ses renseignements personnels lorsque requis par la loi.

c. Via son site Web

L'utilisation du site Web peut permettre à Fondation de compiler automatiquement certains renseignements concernant un profil d'utilisateur, ce qui peut inclure l'adresse de protocole Internet (ou adresse IP) d'un ordinateur, une zone de géolocalisation, le système d'exploitation utilisé, le nom du fournisseur de services Internet, la date et l'heure auxquels une personne a accédé au site Web, le site Web précédent qui a été visité dans la mesure où il a fourni un lien au site Web de Fondation, ainsi que le contenu visionné et téléchargé sur le site Web de Fondation. Pour ce faire, le site Web de Fondation, comme la plupart des sites Web, utilise des témoins de pistage, soit de petits fichiers de données qui sont enregistrés sur un ordinateur lorsque la visite est effectuée. L'utilisation du site Web est également assujettie à la Note légale - Conditions d'utilisation et aux autres conditions mises en ligne de temps à autre.

6. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avec le consentement de la personne concernée ou telle que la loi le permet ou l'exige, Fondation peut utiliser des renseignements personnels pour les besoins suivants ou toutes autres fins compatibles ou raisonnables ou suivant toutes autres fins prévues dans un consentement :

a. Besoins généraux de Fondation

Fondation peut utiliser des renseignements personnels pour des besoins généraux de l'entreprise, par exemple :

Fournir ou offrir des produits et services ou traiter des demandes

- Identifier une personne pour ouvrir un compte ou pour lui permettre d'y accéder, notamment, par téléphone ou par l'entremise d'un portail sécurisé;
- Réaliser des opérations relatives à un compte, par exemple, souscription d'actions, rachat, achat, transfert, émission de relevés ou de feuillets fiscaux, paiement d'un bénéficiaire désigné;
- Valider l'admissibilité d'une demande;
- Établir et maintenir une relation d'affaires et gérer la conformité des produits et services offerts;

- Répondre à toutes questions, commentaires, suggestions ou plaintes;
- Fournir de l'information sur les produits et services qui peuvent être d'intérêt et, plus généralement sur l'épargne en vue de la retraite, et évaluer les demandes de produits ou services, y compris déterminer si un produit ou service peut ou non être offert;
- Transférer des sommes à partir ou vers une institution financière;
- Communiquer de l'information associée à des actions détenues à Fondation.

Gérer les activités commerciales

- Prévenir les erreurs et la fraude et répondre aux exigences de la loi;
- Exercer une diligence pour prévenir ou réduire les risques commerciaux, satisfaire les exigences de bonne gouvernance ou gérer et faire auditer les activités commerciales;
- S'assurer de la sécurité de l'information, des systèmes ou réseaux;
- Respecter des obligations légales, notamment la législation applicable à l'ouverture d'un compte, y compris la validation de l'identité du titulaire du compte;
- Enquêter ou faciliter la tenue d'enquêtes;
- Informer les autorités compétentes et collaborer avec elles lorsque requis;
- Répondre aux demandes, mandats et ordonnances des tribunaux et organismes ayant le pouvoir de contraindre Fondation à partager des renseignements, notamment, dans le cadre de demandes de renseignements ou de saisies;
- Recouvrer des sommes dues;
- Répondre à des audits, à des évaluations, à des demandes ou à des exigences légales.

Gérer le site Web

- Le site Web peut utiliser des renseignements pour gérer et faciliter son utilisation, qui peuvent inclure des témoins de pistage et autres technologies pour adapter le site Web à des préférences et pour compiler des statistiques au sujet de la consultation et de l'utilisation du site Web afin de l'améliorer comme des outils d'analyse tels que Google Analytics et des technologies semblables. Les statistiques peuvent notamment inclure le nombre de visites, le temps moyen de chaque visite ou les pages visitées.

Gérer le dossier d'un employé, responsable membre de comité ou administrateur ou certains consultants

- Vérifier l'identité, les antécédents et dans certains cas, les diplômes obtenus;
- Répondre à des demandes et communiquer avec la personne candidate, occupant le poste, ou ayant occupé le poste;
- Évaluer une demande de candidature;
- Conclure un contrat de travail ou tout autre contrat;
- Traiter les paies, les retenues et les cotisations applicables et effectuer le paiement de toutes sommes dues;
- Compléter l'adhésion à une assurance collective ou à un régime de retraite, incluant le calcul des sommes payables à la retraite ou autrement, comme un départ ;
- Gérer la performance ou le perfectionnement professionnel;
- Assurer la conformité en matière de santé et de sécurité, assurer la surveillance, prévenir la violence, traiter des plaintes ou gérer des mesures administratives, disciplinaires ou légales.

Investissement, réinvestissement ou désinvestissement

- Vérifier les antécédents;
- Réaliser une vérification diligente;
- Nommer ou recommander la nomination d'un administrateur, dirigeant ou membre de comité.

b. À des fins d'amélioration continue

Fondation peut utiliser des renseignements personnels pour améliorer l'expérience client et améliorer ou développer la gamme de produits et services, y compris l'utilisation du site Web. Cela peut comprendre le fait de générer des statistiques pour comprendre et évaluer les intérêts et besoins. Dans certains cas, cette utilisation des renseignements pourrait être faite sur une base dépersonnalisée ou anonymisée.

c. Aux fins de marketing

Fondation peut utiliser des renseignements personnels pour fournir du contenu et des produits et services personnalisés et décider quelles offres ou promotions proposer sur ses plateformes numériques.

Fondation peut aussi utiliser des renseignements personnels pour communiquer avec ses actionnaires ou d'autres personnes, par exemple, par courriel, téléphone, messagerie texte, poste ou via le compte en ligne, concernant tous produits, services, recommandations, offres spéciales, promotions, concours ou événements qui pourraient être d'intérêt pour ces personnes. Fondation inclut dans les messages commerciaux électroniques une procédure de désabonnement permettant à toute personne de ne plus les recevoir. Cela ne vise pas les communications au sujet de produits détenus ou des communications administratives nécessaires à la bonne gestion du dossier en cause ou faites conformément à la loi.

7. COMMUNICATION À D'AUTRES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Fondation peut communiquer des renseignements personnels à ses mandataires, prestataires de services (incluant dans le contexte décrit à l'article 3), filiales ou autres entités du même groupe, à des responsables Fondation ou des responsables régionaux Fondation, à des entités partenaires dont les produits, services ou activités sont liés ou complémentaires à ceux de Fondation, à un employeur d'un actionnaire et à d'autres personnes ou organisations en conformité avec la loi. Les fournisseurs de services qui pourraient recevoir des renseignements personnels comprennent notamment des entreprises de consultation, des entreprises de gestion des ressources humaines, des entreprises de formation, des entreprises de préparation d'états de compte ou de relevés fiscaux, des sociétés d'expédition postale et de messagerie, des entreprises de numérisation, des entreprises de stockage de documents, des fournisseurs d'hébergement de données infonuagiques ou autre, des fournisseurs de logiciels, d'entretien et de service-conseil en TI, des systèmes de gestion de portefeuille, des systèmes de participation à une assemblée annuelle, incluant le dépouillement de vote, des sociétés de fiducie et des services d'intermédiaires du marché ou d'archivage.

Lorsque Fondation communique des renseignements personnels à des tiers comme des mandataires ou prestataires de services, il prévoit par contrat, conformément à la loi, que les renseignements personnels communiqués ne doivent être utilisés qu'aux fins de la réalisation du contrat et qu'ils doivent bénéficier de mesures de protection raisonnables compte tenu, par

exemple, de leur sensibilité, utilisation ou quantité. Ces tiers peuvent être amenés à démontrer une assurance raisonnable que les contrôles de sécurité de l'information et de protection des données sont suffisants en ce sens.

Dans certaines circonstances, Fondation peut aussi communiquer des renseignements personnels à une personne qui, de l'avis raisonnable de Fondation, agit comme représentant d'une personne, par exemple, un tuteur, un mandataire ou un syndic de faillite.

En outre, Fondation peut communiquer des renseignements personnels lorsque la loi le permet ou l'exige, par exemple :

- Avec des gouvernements, des organismes ou agences gouvernementaux, des organismes d'application de la loi lorsque la loi l'exige, comme dans le cas de la communication à des fins fiscales à l'Agence du revenu du Canada ou Revenu Québec, ou en matière de valeurs mobilières comme à l'Autorité des marchés financiers.
- Avec des personnes ou des organisations, des agences de prévention de la fraude, des organismes ou agences de réglementation ou gouvernementaux, des organismes de prévention et de dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes comme, par exemple, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), des opérateurs de base de données ou de registres utilisés pour vérifier les renseignements fournis par rapport à ceux existants, ou des assureurs, institutions financières ou de prêt pour valider l'admissibilité, repérer ou éliminer des abus financiers, des fraudes et des activités criminelles, protéger les actifs et les intérêts de Fondation, aider dans le cadre d'enquêtes internes et externes visant des activités potentiellement illégales ou suspectes ou gérer, défendre ou régler des pertes réelles ou potentielles liées à ce qui précède. À ces fins, des renseignements personnels peuvent être regroupés avec des données appartenant à d'autres personnes et faire l'objet d'analyses de données.

Dans tous les cas, Fondation ne vend pas les renseignements personnels qui lui sont confiés dans le cadre de ses activités.

8. CHOIX QUANT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Une personne peut, dans certains cas, choisir la façon dont Fondation traite ses renseignements personnels.

a. Recommandations, offres spéciales ou consultations

Dans certaines circonstances, Fondation peut recueillir auprès d'une personne concernée, utiliser et communiquer des renseignements personnels dans un contexte qui n'est pas strictement nécessaire à une demande de produits ou services ou à une autre demande présentée à Fondation. Ces circonstances peuvent inclure la présentation de recommandations, promotions, offres spéciales, consultations, concours ou sondages. Elles peuvent également inclure des activités de soutien des travailleuses et des travailleurs du Québec dans leurs efforts pour épargner davantage pour leur retraite ou des activités visant à mieux comprendre les différents profils des actionnaires, notamment, dans le contexte où la souscription d'actions à Fondation bénéficie, sous certaines conditions, d'une aide fiscale sous forme de crédits d'impôt.

Dans la mesure où des renseignements personnels recueillis à ces fins ne sont pas strictement nécessaires à la réalisation d'une demande de produits ou services ou d'une autre demande,

Fondation sollicitera un consentement distinct et facultatif sur ces éléments, sauf dans les cas où un consentement tacite s'applique, par exemple, lorsqu'une personne partage des commentaires sur une plateforme numérique de Fondation.

Une personne peut toujours choisir de retirer son consentement à la collecte, utilisation et communication de renseignements personnels à ces fins en suivant les modalités qui lui seront partagées de temps à autre à cet effet.

b. Modification des préférences de communication

Une personne peut choisir de ne pas recevoir par courriel des messages commerciaux ou promotionnels de Fondation en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans les correspondances transmises.

Malgré ce choix, Fondation peut communiquer avec une personne relativement à un produit détenu ou à une demande présentée ou pour des communications administratives nécessaires à la bonne gestion du dossier en cause conformément à la loi, par exemple, pour envoyer un message de service à la clientèle, des renseignements importants, des avis de disponibilité de relevé ou de document et des rappels.

Fondation traitera toute modification des préférences, généralement, dans un délai d'au plus dix (10) jours ouvrables suivant la demande.

c. Modification des paramètres de navigation sur un appareil

Il est possible d'effacer les témoins de pistage du lecteur de disque dur d'un ordinateur ou d'un appareil mobile, de bloquer la création de témoins de pistage ou de recevoir un avertissement avant qu'un témoin de pistage ne soit enregistré et une personne peut retirer ou désactiver certaines de ces technologies en tout temps au moyen de son navigateur. Si une personne souhaite désactiver Google Analytics, elle peut utiliser le module complémentaire de désactivation de Google situé sur <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout>. Toutefois, en cas de retrait ou désactivation, il est possible que certaines des fonctionnalités du site Web et des plateformes numériques ne soient plus fonctionnelles ou accessibles.

Toute personne est invitée à se reporter aux instructions de son navigateur ou à son écran d'aide pour savoir comment bloquer, supprimer et gérer les témoins de pistage sur son ordinateur ou appareil mobile.

d. Restriction à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels

Pour les autres situations que celles décrites précédemment, toute personne peut retirer son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels conformément à la Politique, en tout temps moyennant la remise d'un préavis écrit raisonnable à Fondation, sous réserve de restrictions légales ou contractuelles.

Toutefois, le retrait d'un consentement peut avoir une incidence sur la capacité de Fondation à offrir ou fournir des produits et services à une personne ou à répondre à une demande. Dans certaines circonstances, des exigences d'ordre légal ou contractuel pourraient empêcher une personne de retirer son consentement, par exemple, dans la mesure où les renseignements sont requis pour satisfaire des obligations de nature fiscale ou de conformité.

9. MESURES DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La *Politique de gestion et sécurité de l'information* de Fondation et diverses autres directives, procédures et instructions encadrent la protection des renseignements personnels à Fondation.

Sans limiter la portée de ce qui précède, Fondation déploie les mesures raisonnables pour assurer la confidentialité des renseignements personnels et à ce titre, met en place une série de mesures de sécurité visant à protéger les renseignements personnels contre la perte ou le vol ainsi que contre toute consultation, communication, reproduction, utilisation et modification non autorisée. Ces mesures de sécurité incluent des mesures physiques (par exemple, les cartes d'accès aux bureaux pour des employés, la sauvegarde et l'archivage des données au moyen d'un système externe, etc.), administratives ou organisationnelles (comme de la formation sur la confidentialité et la sécurité des données) et technologiques (comme l'utilisation de mots de passe, l'utilisation d'un pare-feu, le chiffrement des données, l'utilisation du protocole SSL, le recours à une surveillance du réseau, etc.) qui sont raisonnables compte tenu de la sensibilité des renseignements, de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

Fondation prend également les mesures nécessaires pour s'assurer que tous ses employés et ceux du Regroupement soient informés au sujet du contenu de la Politique et des pratiques en matière de protection des renseignements personnels et déploie des initiatives en matière de gestion des identités et des accès informatiques afin de déterminer quels employés ou autres personnes autorisées peuvent accéder à des actifs informationnels et pendant quelle période.

Toutefois, comme aucun mécanisme n'offre une sécurité sans failles, une part de risque est toujours présente.

Selon le volume et la sensibilité des renseignements, les fins auxquelles ils sont utilisés et le support sur lequel ils sont conservés, Fondation met en œuvre une combinaison de mesures afin de protéger les renseignements personnels, notamment :

- Désignation d'un responsable de la protection des renseignements personnels assumant les rôles et responsabilités prévus à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et qui veille notamment à ce que Fondation se conforme aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels;
- Des procédures pour recevoir, enquêter et répondre aux plaintes ou aux demandes relatives aux pratiques de Fondation en matière de traitement des renseignements, y compris celles relatives à tout incident impliquant des renseignements personnels;
- Des mesures contractuelles, questionnaires de sécurité et autres outils visant à assurer que les fournisseurs avec lesquels Fondation partage des renseignements personnels possèdent des mesures de sécurité adéquates.

10. CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fondation conserve les renseignements personnels pour fournir des produits ou services ou répondre aux demandes qui lui sont présentées, gérer ses activités commerciales, incluant, notamment, pour l'exécution d'un contrat ou pour tout autre intérêt légitime de Fondation ou pour se conformer à ses obligations légales. Lorsque les fins auxquelles des renseignements personnels ont été recueillis ou utilisés sont accomplies, et sous réserve de délais de conservation prévus dans d'autres lois, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* prévoit que ces renseignements doivent être détruits ou anonymisés, pour qu'ils ne puissent plus identifier une personne.

11. TRANSFERTS HORS-QUÉBEC DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De façon générale, les renseignements personnels sont détenus (données au repos) au Canada, que ce soit au Québec ou dans une autre province. Malgré ce qui précède, ils peuvent également être détenus dans tout pays où des fournisseurs de services de Fondation ont des activités et dans la mesure où cela est nécessaire à leurs fonctions ou prestations.

Ainsi, certains fournisseurs de Fondation peuvent avoir accès à des renseignements personnels, les utiliser ou les stocker à l'extérieur du Québec. Dans une telle situation, les mesures de protection décrites à l'article 9 s'appliquent, mais il demeure que les renseignements personnels ainsi communiqués peuvent être assujettis aux lois d'un État étranger, y compris toute loi permettant ou exigeant la communication des renseignements au gouvernement, à des organismes gouvernementaux, à des tribunaux et à des organismes d'application de la loi de cet État.

12. DEMANDE D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, DE MODIFICATION OU DE SUPPRESSION OU PLAINTÉ RELATIVEMENT À SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sous réserve de certaines exceptions légales, toute personne peut avoir accès aux renseignements personnels la concernant, demander que des corrections soient apportées à des renseignements inexacts et demander la rectification ou suppression de ses renseignements personnels si leur collecte, leur utilisation, leur communication ou leur conservation ne sont pas autorisées par la loi. Toute personne peut en outre formuler une plainte quant à la protection des renseignements personnels.

Toute personne qui constate que des renseignements relatifs à son dossier sont inexacts est invitée à contacter promptement Fondation pour les faire corriger ou, le cas échéant, à utiliser son compte en ligne à cette fin. Pour exercer tout autre droit prévu au présent article, toute personne est invitée à contacter Fondation en utilisant les coordonnées contenues à l'article 14.

Des frais raisonnables peuvent être exigés de la personne concernée pour la transcription, la reproduction ou la transmission de renseignements. Si Fondation entend exiger de tels frais, il informera la personne concernée du montant approximatif exigible avant de procéder.

13. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE

À son entière discrétion, Fondation peut apporter des modifications à la Politique. Toute modification prend effet au moment où elle est affichée sur son site Web. En conformité avec la loi, des modalités additionnelles pourraient s'appliquer. En continuant de traiter avec Fondation après que la nouvelle version de la Politique ait été affichée, toute personne sera réputée avoir accepté les modifications apportées à la Politique, sous réserve de toute autre exigence pouvant s'appliquer. Il est de la responsabilité de chaque personne de s'assurer d'avoir lu et compris la Politique et toute modification à celle-ci.

14. COORDONNÉES

Toutes questions générales relatives à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels peuvent être soumises de la façon indiquée ci-dessous :

- par téléphone au 514 525-5505 ou sans frais 1 800 253-6665;
- par la poste : 2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103, Montréal (Québec) H2K 4S3.

À l'exception de certains cas particuliers, comme une demande de mise à jour d'un dossier d'actionnaire, toutes demandes d'accès, de rectification, de modification ou de suppression et toutes plaintes doivent être soumises par écrit au responsable de la protection des renseignements personnels de la façon indiquée ci-dessous :

- par courriel à confidentialite@fondaction.com;
- par la poste : 2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103, Montréal (Québec) H2K 4S3.

Le responsable de la protection des renseignements personnels répond avec diligence à toute demande qui lui est adressée, généralement, dans les trente (30) jours de la réception de la demande écrite. Si le responsable ne peut pas donner suite, en tout ou en partie, à une demande qui lui est présentée, il en donnera la raison au demandeur.

15. RESPONSABLE ET RÉVISION

Conformément aux dispositions de *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la Politique a également été approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels à Fondation. L'application et la révision de la Politique sont sous sa responsabilité. La fréquence minimale de révision est tous les trois (3) ans ou plus fréquemment si cela s'avère nécessaire.